

Mercredi 18 novembre 2020

L'UNEC mobilisée en préparation de la réouverture des commerces

Cher(e) collègue,

Afin de préparer la réouverture des commerces, j'ai participé ce lundi à **une réunion de concertation avec Alain Griset**, Ministre délégué chargé des PME TPE, le Secrétaire d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail et l'ensemble des acteurs de l'économie. A l'heure où la date du 27 novembre circule pour rouvrir les commerces, rien n'est arrêté à ce jour. Je revendique au nom de l'UNEC :

- de connaître la date de réouverture des entreprises de coiffure (salons et à domicile) suffisamment en amont, car cela nécessite quelques jours de préparation,
- l'absence de jauge,
- le maintien du protocole sanitaire coiffure en l'état,
- l'ouverture du fonds de solidarité par établissement et pas uniquement par entreprise ainsi qu'aux établissements de plus de 50 salariés, et son maintien pendant 3 mois afin de compenser les éventuelles pertes de chiffre d'affaires y compris pour la coiffure à domicile,
- le maintien de l'accès au fonds de solidarité pendant 3 mois afin de compenser les éventuelles pertes de chiffre d'affaires,
- la prise en charge par l'Etat des congés payés acquis pendant les périodes de chômage partiel,
- l'extension des horaires d'ouverture, l'ouverture des dimanches pour ceux qui le souhaitent (avec mise en place d'une organisation du travail particulière),
- une TVA à 10% pendant 6 mois minimum,
- la conclusion d'un accord entre l'Etat les assureurs de manière à pouvoir être assuré contre la perte d'exploitation liée aux situations de pandémie (RC),
- l'exonération des charges patronales pour toutes les heures supplémentaires.

L'UNEC reste mobilisée pour défendre plus que jamais les intérêts de notre profession.

Restons solidaires !

Christophe Doré
Président de l'UNEC